

Subject: RE: [Décision 2022-011C] Première relance
From: BREARD Rodolphe <rbreard@cnil.fr>
Date: 2/21/22, 16:30
To: Rémy Malgouyres <remy.malgouyres@gmail.com>

Monsieur,

Grâce aux informations que vous m'avez indiqué, j'ai été en mesure de retrouver votre courrier dont le traitement interne avait pris du retard.

Je prends bonne note du fait que votre réponse nous a effectivement été envoyée dans les temps.

Cordialement,

■ **Rodolphe BRÉARD**

Auditeur des systèmes d'information
Service des contrôles – RH, santé, affaires publiques
01 53 73 25 80 | rbreard@cnil.fr | www.cnil.fr



3 Place de Fontenoy
TSA 80715
75334 PARIS CEDEX 07

De : Rémy Malgouyres <remy.malgouyres@gmail.com>
Envoyé : lundi 21 février 2022 15:40
À : BREARD Rodolphe <rbreard@cnil.fr>
Objet : Re: [Décision 2022-011C] Première relance

Monsieur,

Vous trouverez joint l'accusé de réception de ma réponse qui a été adressée à la CNIL et distribuée dans les délais.

Bien Cordialement,

Rémy Malgouyres

On 2/21/22 14:06, BREARD Rodolphe wrote:

Monsieur,

La Commission nationale de l'informatique et des libertés a procédé à un contrôle, le 24 janvier 2022, afin de vérifier la conformité des traitements de données à caractère personnel accessible à partir des domaines « malgouyres.io; remymalgouyres.org; malgouyres.me; malgouyres.info; remymalgouyres.me; rmalgouyres.org; rmalgouyres.net » ou portant sur des données à caractère personnel collectées à partir de ce dernier, aux dispositions du règlement (UE) 2016/679 susvisé et de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée. A l'issue de ce contrôle, le procès-verbal n° 2022-011/1 vous a été notifié.

Sauf erreur de ma part, il n'a pas été apporté de réponse à la demande de pièces complémentaires figurant au procès-verbal.

Je vous précise que l'article 18 de la loi du 6 janvier 1978 modifiée dispose que « les membres du Gouvernement, autorités publiques, dirigeants d'entreprises publiques ou privées, responsables de groupements divers et plus généralement les détenteurs ou utilisateurs de traitements ou de fichiers de données à caractère personnel ne peuvent s'opposer à l'action de la Commission nationale de l'informatique et des libertés ou de ses membres et doivent au contraire prendre toutes mesures

utiles afin de faciliter sa tâche ».

Dès lors, je vous remercie de transmettre les pièces complémentaires demandées dans le procès-verbal précité, et ce, **au plus tard le vendredi 25 février 2022**.

Pour toute information complémentaire, vous pouvez me contacter (rbreard@cnil.fr - 01 53 73 25 80).

Je vous prie, Monsieur, d'agréer mes salutations distinguées.

■ **Rodolphe BRÉARD**

Auditeur des systèmes d'information
Service des contrôles - RH, santé, affaires publiques
01 53 73 25 80 | rbreard@cnil.fr | www.cnil.fr



3 Place de Fontenoy
TSA 80715
75334 PARIS CEDEX 07

--

Remy Malgouyres, PR27
Laboratoire LIMOS - UMR 6158 CNRS,
Institut Supérieur d'Informatique, de Modélisation et de leurs Applications (ISIMA),
Campus des Cézeaux,
1 rue de la Chebarde,
63170 Aubiere, France.
remy@malgouyres.xyz
phone : +33 (0)4 73 17 71 07 -- fax : +33 (0)4 73 17 71 25
<https://malgouyres.info>
<https://malgouyres.me>
